SÉANCE ordinaire

Le 4 mai 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 4 mai 2015, à 19 h, en la salle du conseil située au 35, rue Commerciale Ouest.

SONT PRÉSENTS: Madame Marie-Claire Blais, maire suppléant, et messieurs les conseillers Luc Legresley, Denis Pelchat, Benoît

Cayouette, Christian Dea et Gilles Daraîche.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Roch Giroux, directeur général.

EST ABSENTE Madame Louisette Langlois, maire.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

150504.094 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Legresley, appuyé de monsieur le conseiller Benoît Cayouette et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que lu en ajoutant les points suivants :

- Régularisation des titres de propriété de la MRC du Rocher-Percé sur l'aéroport du Rocher-Percé;
- MTQ Demande de location d'équipement;

ORDRE DU JOUR

- OUVERTURE DE LA SÉANCE ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
- 3. CORRESPONDANCE DEMANDES AFFAIRES NOUVELLES
- 4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.1 Approbation des comptes à payer ;
 - 4.2 Recommandation de paiement Lafontaine Leclerc Inc. Mise à niveau de la station de pompage PP-7N Décompte progressif # 4 ;
 - 4.3 Recommandation de paiement Groupe Voyer Inc. Poste de pompage (PP3-CH);
 - 4.4 Recommandation de paiement BPR-Infrastructure Inc. Réfection des rues Furlotte, E-.M.-Little, Des Pionniers et Comeau Honoraires supplémentaires:
 - 4.5 Route verte Report de la subvention ;
 - 4.6 Vente pour défaut de paiement de taxes Dépôt de la liste ;
 - 4.7 Refinancement de 365 000 \$ Soumission ;
 - 4.8 Refinancement de 365 000 \$ Modalités ;
 - 4.9 Adoption Règlement numéro V-177-2015 concernant l'utilisation de l'eau potable ;
- 5.
- 5.1 Finances
- 5.2 Développement sportif, culturel et récréotourisme
- 5.3 Travaux publics
- 5.4 Incendie
- 5.5 Urbanisme et de l'environnement
- 5.6 Administratif

- PROPOS DU MAIRE
- PÉRIODE DE QUESTION & LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
 - 7.1 Période de questions de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150504.095 RÉGULARISATION DES TITRES DE PROPRIÉTÉ DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ SUR L'AÉROPORT DU ROCHER-PERCÉ

CONSIDÉRANT que, depuis la dissolution de la Régie intermunicipale de l'aéroport de Pabok [ci-après appelée la Régie] le 14 juin 1996 par décret du ministre des Affaires municipales, la Municipalité régionale de comté du Rocher-Percé exploite l'aéroport maintenant connu sous le nom de l'aéroport du Rocher-Percé, sans en détenir les titres de propriété.

CONSIDÉRANT que lors de la dissolution de la Régie par le ministre des Affaires municipales ses biens n'ont pas été transférés aux municipalités membres et qu'en conséquence, ils sont considérés comme des biens non réclamés au sens de la Loi sur les biens non réclamés et que le ministre des Finances en est l'administrateur provisoire.

CONSIDÉRANT

que, lors de la dissolution de la Régie, les municipalités locales et la MRC ont conclu le 14 juin 1996 une entente intermunicipale relative à la gestion de l'aéroport de Pabok prévoyant que la gestion de l'aéroport était confiée à la MRC et que les biens, actif et passif, lui seraient transférés.

CONSIDÉRANT

que le projet de contrat notarié préparé par le notaire Ronald Roussy en collaboration avec le conseiller juridique de la MRC et les officiers du Gouvernement et dont copie est déposé devant le conseil ce jour, prévoit principalement, d'une part, que le ministre des Finances, à titre d'administrateur provisoire de biens de la Régie dissoute transfère la propriété de ces biens aux municipalités locales et à la MRC selon leur pourcentage de participation financière dans l'opération de l'ancienne Régie intermunicipale de l'aéroport de Pabok et, d'autre part, que les municipalités locales transfèrent à la MRC, sans autre considération que l'assumation par la MRC du passif de la susdite Régie, leurs quotes-parts indivises de ces biens ainsi que leurs quotes-parts indivises de l'actif et du passif découlant de l'application de l'entente intermunicipale conclue entre elles en juin 1996 relative à la gestion de l'aéroport, et, d'autre part, que la Ville de Grande-Rivière transfère à

la MRC la partie de l'ancien chemin Ferland qui traverse l'aéroport et que ces transferts ont pour effet de remplacer et de mettre fin à l'entente intermunicipale du 14 juin 1996.

CONSIDÉRANT

qu'il y a lieu d'accepter ce projet d'acte notarié qui aura pour effet de régulariser les titres de propriété de l'aéroport, de confirmer sa régionalisation et de permettre à la MRC, à titre de propriétaire, d'obtenir de l'aide financière, notamment pour améliorer et agrandir les installations aéroportuaires de Rocher-Percé.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoît Cayouette appuyé par Gilles Daraîche et résolu :

- 1. d'accepter le projet d'acte notarié préparé par le notaire Ronald Roussy, déposé au conseil ce jour et ayant principalement pour objet de régulariser les titres de propriété de l'aéroport du Rocher-Percé, de transférer à la MRC du Rocher-Percé, sans autre garantie que celle des faits et gestes personnels de la Ville et sans autre considération que l'assumation du passif de l'ancienne régie par la MRC, la quote-part indivise des biens, soit 62,0042%, que la Ville possède dans l'aéroport, et sa quote-part indivise de l'actif et l'application de l'entente passif découlant de du intermunicipale conclue en juin 1996 relative à la gestion de l'aéroport, les considérants ci-avant énoncés faisant partie intégrante de la présente résolution.
- d'autoriser le maire et le directeur-général à signer ce contrat pour et au nom de la Ville et, le cas échéant, les autoriser à accepter toutes modifications suggérées par le notaire au dossier pour donner pleinement effet aux intentions des parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150504.096 MTQ - DEMANDE DE LOCATION D'ÉQUIPEMENT

Il est proposé par monsieur le conseiller Christian Dea, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu que la Ville de Chandler accepte de louer, à certaines conditions, au Ministère des Transports du Québec, un balai de rue de marque GMC, au tarif de 125\$/heure. Il est également résolu que monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier, soit autorisé à signer pour et au nom de la ville l'entente à intervenir entre la ville de Chandler et le MTQ ainsi que tout document, requis et nécessaire pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150504.097 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Legresley, appuyé de

monsieur le conseiller Gilles Daraîche et unanimement résolu d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 avril 2015 et de la séance extraordinaire du 21 avril 2015.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

150504.098 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Daraîche, appuyé de monsieur le conseiller Luc Legresley et unanimement résolu d'approuver les comptes à payer du mois d'avril 2015 représentant pour le journal des achats un montant de 564 606.47 \$ et de 50 904.50 \$ pour le journal des achats en lot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150504.099 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – LAFONTAINE LECLERC INC. – MISE À NIVEAU DE LA STATION DE POMPAGE PP-7N – DÉCOMPTE PROGRESSIF # 4

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Legresley, appuyé de monsieur le conseiller Benoit Cayouette et unanimement résolu d'autoriser le paiement de la facture de Lafontaine Leclerc Inc. au montant total de 33 068.38 \$, toutes taxes incluses, pour les travaux de mise à niveau de la station de pompage PP-7N, et ce selon le décompte progressif # 4 daté du 11 février 2015 de la firme BPR.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150504.100 <u>RECOMMANDATION DE PAIEMENT – GROUPE VOYER INC. – POSTE DE POMPAGE (PP3-CH)</u>

Il est proposé par monsieur le conseiller Christian Dea, appuyé de monsieur le conseiller Gilles Daraîche et unanimement résolu d'autoriser le paiement de la facture numéro 40738 au coût total de 11 547.06 \$, toutes taxes incluses, et de la facture numéro 40737 au coût total de 3 652.45 \$, toutes taxes incluses, au Groupe Voyer Inc. pour des travaux effectués sur des pompes au poste de pompage PP3-CH. Il est également résolu que ces montants soient prélevés à même la réserve financière des eaux usées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150504.101 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – BPR-INFRASTRUCTURE INC. – RÉFECTION DES RUES FURLOTTE, E.M LITTLE, DES PIONNIERS ET COMEAU – HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu d'autoriser le paiement de la facture numéro 15041374 à BPR-Infrastructures Inc. pour des honoraires professionnels supplémentaires relatifs à la réfection des rues Furlotte, E.-M.-Little, Des pionniers et Comeau, secteur Chandler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150504.102 ROUTE VERTE – REPORT DE LA SUBVENTION

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Cayouette, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu que ce Conseil demande au ministère des Transports du Québec le report de la date du 31 mars 2013 au 31 mars 2016 concernant l'aide financière de 7 967 \$ dans le cadre du projet de la Route Verte pour la Ville de Chandler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150504.103 <u>VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES – DÉPÔT DE LA LISTE</u>

CONSIDÉRANT

le dépôt de la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement des taxes par le directeur financier de la Ville:

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea d'ordonner à monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier, d'amorcer les procédures concernant la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes conformément à la Loi sur les cités et villes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150504.104 <u>REFINANCEMENT DE 365 000 \$ - SOUMISSION</u>

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Cayouette appuyé de monsieur le conseiller Luc Legresley et unanimement résolu ce qui suit :

QUE la Ville de Chandler accepte l'offre qui lui est faite de Caisse populaire du Centre-sud gaspésien pour son emprunt par billets en date du 12 mai 2015 au montant de 365 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros V-130-2010, V-145-2012 et V-159-2013. Ce billet est émis au prix de 100.00 CAN pour chaque 100 \$, valeur nominale de billets, échéant en série de cinq (5) ans comme suit :

14 600 \$	2.3600 %	12 mai 2016
15 000 \$	2.3600 %	12 mai 2017
15 300 \$	2.3600 %	12 mai 2018
15 700 \$	2.3600 %	12 mai 2019
304 400 \$	2.3600 %	12 mai 2020

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

150504.105 REFINANCEMENT DE 365 000 \$ - MODALITÉS

ATTENTDU

que conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la ville de Chandler souhaite emprunter par billet un montant total de 365 000 \$

Règlement d'emprunt numéro	Pour un montant de \$
V-130-2010	100 000 \$
V-145-2012	165 000 \$
V-159-2013	100 000 \$

ATTENDU

QU' à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis:

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Legresley, appuyé de monsieur le conseiller Gilles Daraîche et unanimement résolu ce qui suit :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie

intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU' un emprunt par billet au montant de 365 000 \$ prévu

aux règlements d'emprunt numéros V-130-2010, V-

145-2012 et V-159-2013 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le trésorier;

QUE les billets soient datés du 12 mai 2015;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2016	14 600 \$
2017	15 000 \$
2018	15 300 \$
2019	15 700 \$
2020	16 000 \$ (à payer en 2020)
2020	288 400 \$ (à renouveler)

QUE

pour réaliser cet emprunt la Ville de Chandler émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 12 mai 2015), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro V-130-2010, V-145-2012 et V-159-2013, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

150504.106 <u>ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO V-177-2015</u> <u>CONCERNANT L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE</u>

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la stratégie d'économie

d'eau potable du gouvernement provincial, toutes les municipalités doivent adopter une réglementation sur l'utilisation de l'eau potable;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du présent règlement a été

donné le du 21 avril 2015 à ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Legresley, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu qu'un règlement portant le numéro V-177-2015 soit et est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150504.107 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Denis Pelchat propose la levée de l'assemblée à 20 h 10

VILLE DE CHANDI	∟ER
-----------------	-----

Marie-Claire Blais	Roch Giroux,
Maire suppléant	Directeur général et greffier